



RENOUVELLEMENT DES INSTANCES ELUES DE LA FACULTE

Conformément aux dispositions de :

- Décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006 modifiant et complétant le décret exécutif n°03-279 du 23 aout 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université.
- Arrêté ministériel du 5 mai 2004 fixant les critères de répartition par grade des représentants élus des enseignants au sein du comité scientifique de département.
- Correspondance N° 370 de la direction des études juridiques et des archives du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique N° 370/DEJA du 21 mai 2019.

et suite à l'appel à la candidature en date du 6 septembre 2026, les élections des instances élues de la faculté auront lieu **le jeudi 29 octobre 2026 de 8 h 30 à 15 h 00** au niveau du service du personnel de la faculté.

Le vote par procuration est autorisé à raison **d'une (01) seule procuration par votant.**

- Toute procuration doit être obligatoirement établie selon le modèle ci-joint
- Elle doit être dûment signée par le mandant et déposée au niveau du service du personnel de la faculté ou elle est numérotée et consignée sur un registre destiné à cet effet.
- Le dépôt des procurations doit avoir lieu dans **un délai minimum de 72 heures** précédant la date des élections. Passé ce délai aucune procuration n'est acceptée.

Sétif le :

Le Doyen